

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20091218-de-091218-23-DE
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

**OBJET : PERMIS DE DEMOLIR – SITE DES ECURIES DE
CAMBRONNE**

Monsieur Philippe RIOUX, Adjoint délégué à l'Aménagement, à l'Urbanisme et à la Sécurité, expose :

La Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire est déjà propriétaire de la parcelle cadastrale BW 6, située boulevard des Pas Enchantés. Sur ce terrain est implantée une partie des anciennes écuries de Cambronne.

La Ville vient d'acquérir la parcelle cadastrale voisine, référencée BW 5, située Boulevard des Pas Enchantés.

Plusieurs autres bâtiments présents sur cette parcelle sont dans un état de délabrement important et ne présentent pas d'intérêt patrimonial.

En conséquence,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer le dossier de permis de démolir de ces bâtiments.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité

accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Philippe RIOUX

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 21 décembre 2009

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

Philippe RIOUX